PROCES – VERBAL

de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mai 2020

Conseil municipal, régulièrement convoqué le 07 mai 2020, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Marie-Louise CARLES, Mme Arlette CARRIE, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Régine DE RODAT, Francine TEISSIER, Huguette THERON CANUT ;

M. Francis AZAM, Daniel BOUSQUET, Marc HENRY-VIEL, Francis LAVAL, M. Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Edmond ROUTABOUL, Martial VIALARET.

Absents-excusés :
Mme Dominique BLAISE (procuration à Mme Marie-Louise CARLES)
Mme Danièle KAYA VAUR (procuration donnée à Mme Sylvie LOPEZ)
M. Marc ROUANET (procuration à M. Marc HENRY-VIEL)

Absents :
M. Brice DELMAS

xxxxxxxxxxxx

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 19h

En ouverture de la séance, Madame Sylvie LOPEZ rend hommage à Monsieur Julien FRANCOIS, le doyen de la commune, qui est décédé.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit désigner parmi ses membres le secrétaire de séance. Ce dernier est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance du conseil municipal. En pratique, ce rôle incombe le plus souvent au benjamin de l'assemblée délibérante

Monsieur Martial VIALARET est désigné secrétaire de séance

ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS DU 03 FEVRIER 2020

Le compte rendu de la séance du 03 février 2020 a été adopté à l'unanimité.

Délibération n° DL20200501	Adoption du plan de financement pour la création d'une circulation douce du Lachet à Super U

La commune d'Olemps souhaite promouvoir la mobilité durable à travers la création d'une circulation douce reliant le bourg d'Olemps au Super U.

Cette opération participe à la mise en valeur du cadre de vie et à la sécurisation des promeneurs. Elle permet également une appropriation du territoire communal par une approche durable et un impact limité sur l'environnement.

Le coût hors taxe du projet est estimé à 72 860€, soit 87 432€ TTC.

Pour le financement du projet, la commune a sollicité des subventions auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 21 858€,
- la Région, dans le cadre du contrat Bourg Centre, à hauteur de 18 215€

L'Etat vient de donner une réponse favorable et nous attribue une subvention de 21 858€

Le plan de financement est le suivant :

	DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	%
Levé topographique	1 150	DETR 2020	21 858	30%
Publicité marché	1 000	Région occitanie	18 215	25%
Travaux	65 710	**Total subventions**	**40 073**	**55%**
Lot 1 : Réseau pluvial et génie civil - Eclairage public	13 770			
Lot 2 : VOIRIE	51 940	Autofinacement	32 787	45%
Dépenses imprévues	5 000			
DEPENSES TOTALES H.T.	**72 860**	**RECETTES TOTALES H.T.**	**72 860**	**100%**

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet de circulation douce du Lachet à Super U
- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision

Délibération n° DL20200502	Adoption du plan de financement pour l'aménagement du parking de la salle de Toizac

En 2019 la commune a construit la nouvelle salle de quartier de Toizac, en lieu et place de l'ancienne vétuste et présentant de l'amiante.
Dans le prolongement de ces travaux, il est nécessaire maintenant d'aménager un parking d'une vingtaine de places.

Le coût de ces travaux est estimé à 12 885€ HT, soit 15 462€ TTC.

Pour le financement du projet, la commune a sollicité une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2020. L'Etat a donné une réponse favorable à hauteur de 3 800€ soit 29,49% du montant HT des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

	DEPENSES H.T.		RECETTES H.T.	%
Levé topographique	600	DETR 2020	3 800	29,49%
Travaux	10 285	Autofinancement	9 085	70,51%
Dépenses imprévues	2 000			
DEPENSES TOTALES H.T.	**12 885**	**RECETTES TOTALES H.T.**	**12 885**	**100%**

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du parking de la salle de Toizac
- **VALIDE** le plan de financement
- **AUTORISE** Madame le Maire à réaliser toutes les démarches pour la mise en œuvre de cette décision

La séance est levée à 19h10.